



Procédure dans le domaine de qualification connaissances professionnelles position 3 vitrière/vitrier CFC

Entretien professionnel (entretien basé sur le dossier de formation)

1. Introduction

L'examen oral est régi par les « dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final » du 4 décembre 2015 (paragraphe 4.2.3 de la page 7).

L'examen oral est un entretien professionnel entre vitriers sur la base du dossier de formation (ci-après „DF“), au cours duquel l'expert détermine le niveau des connaissances professionnelles du candidat à la fin de son apprentissage.

Le dossier de formation est remis aux experts quelques semaines avant la date de l'examen pour la préparation. Le dossier de formation n'est pas évalué.

2. Déroulement

L'examen dure 30 minutes au total ; il se compose de deux parties. Il se déroule dans une salle de classe en présence de deux experts d'examen désignés par la commission d'examen.

Le DF est à la libre disposition du candidat pendant l'examen.

Selon le déroulement de l'entretien, le candidat ou l'expert est libre d'utiliser un bloc-notes ou le tableau noir pour expliquer le sujet.

Matériel à disposition : bloc-notes avec de quoi écrire, calculatrice, tableau à feuilles/noir.



Déroulement

- Accueil

- Partie 1 :

L'expert demande au candidat d'expliquer un processus de travail.

Le sujet est sélectionné par l'expert d'examen à partir du dossier de formation (par ex. la fabrication d'une chatière, le remplacement d'un vitrage isolant).

L'expert choisit un exercice avec un degré de difficulté facile à moyen.

Cette partie est examinée selon les critères suivants :

- l'exactitude de l'argumentation en rapport avec le sujet
- le traitement intégral du sujet
- la faculté d'expression (utilisation d'expressions spécifiques à la profession)
- le déroulement de l'entretien

Durée : **env. 10 minutes**

- Partie 2 :

L'expert met en discussion un ou deux sujets maximum plus vastes de type technique issu du dossier de formation (entretien avec un/une spécialiste) dans le domaine technique du vitrier, qui exige de la part du candidat l'intégration de connaissances issues de la théorie, des cours interentreprises et aussi de la pratique au sein de l'entreprise formatrice (base : plan de formation).

Sujets possibles :

- la conception d'un objet en verre (par ex. douche, rayon, meuble, vitrine, miroir, installation tout-verre, cage d'ascenseur, façade, balustrade, vitrage isolant, escalier, toit en verre, sol)
- la pose d'un objet en verre
- le remplacement d'un objet en verre
- la justification du choix d'un type de verre pour un élément de construction en verre
- les aspects organisationnels et économiques lors de la conception d'un objets (par ex. organisation du travail, calcul des prix, formulaires de commande, rapport de travail)
- les aspects liés à la sécurité et à l'environnement lors de la conception du projet (par ex. équipement personnel, sécurité avec les machines, sécurité au chantier, sécurité lors du maniement, élimination des déchets)
- l'utilisation de normes du verre



Cette partie est examinée selon les critères suivants :

- l'exactitude de l'argumentation en rapport avec le sujet
- le traitement intégral du sujet
- la faculté d'expression (utilisation d'expressions spécifiques à la profession)
- le déroulement de l'entretien

Durée : **env. 20 minutes**

- **Fin**

Les experts remercient et saluent le candidat sans émettre de commentaire sur la prestation réalisée.

3. Compte rendu de l'examen

Un compte rendu de l'examen est effectué, qui sera rédigé par l'un des deux experts présents puis daté et signé par les deux experts. Le compte-rendu est muni du nom, du prénom et du numéro du candidat.

Schlieren, le 28 octobre 2016

La commission d'examen

Destinataires : - candidat(e)s vitrier/vitrière CFC
- experts